



Sainte-Érène, le 27 septembre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 27^{ième} jour du mois de septembre 2021 à 20h00 au centre municipal et communautaire situé au 362, rue de la Fabrique, à Sainte-Érène, sous la présidence du maire M. Sébastien Lévesque.

Sont présent (e) s :

M ^{me} Nancy Lizotte, conseillère :	Siège # 2
M. Tommy Turgeon, conseiller	Siège # 3
M. Nelson Thériault, conseiller :	Siège # 6

Formant ainsi le quorum et tous déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique.

Absente :

Mme Sarah-Maude Dubé, conseillère	Siège # 4
-----------------------------------	-----------

Est également présents Mme Marie-France Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20h00 par le maire, M. Sébastien Lévesque.

156-09-2021

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021
4. Présentation et approbation des comptes
5. Période de question des citoyens
6. Demande d'autorisation pour émission de permis pour les résidents du nouveau développement de la rue des Cèdres
7. Urbanisme - Demande de permis assujettis au PIIA
 - a) 107 rue Veilleux
 - b) 1 rue de la Boule de neige
8. Nomination des officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme
9. Réparation du tracteur – TV-145
10. Achat d'un block fan pour le Volvo
11. Autres sujets :
 - a) Un appui financier pour la réalisation d'ateliers destinés aux jeunes dans le besoin
 - b) Demande d'un débat démocratique
12. Période de question des citoyens
13. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

157-09-2021 **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 7 septembre 2021**

Il est proposé par Tommy Turgeon, appuyé par Nelson Thériault et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 septembre 2021, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

158-09-2021 **4. Présentation et approbation des comptes**

Il est proposé par Tommy Turgeon, appuyé par Nancy Lizotte, d'approuver les comptes du mois de septembre 2021 au montant de 56 243.48\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Période de questions

Aucune question n'est adressée au conseil.

159-09-2021 **6. Proposition d'un citoyen pour une modification de la résolution 149-09-2020 concernant l'autorisation pour émission de permis pour les résidents du nouveau développement de la rue des Cèdres**

Considérant que la résolution N°59-10-2020 adopté le 9 septembre 2020 concernant l'autorisation pour émission de permis pour les résidents du nouveau développement de la rue des Cèdres;

Considérant qu'un citoyen demande que la résolution soit modifiée pour permettre de la construction de nouveaux bâtiments sur leur propriété avant que le chemin ne soit verbalisé sans mandat d'infraction possible;

Il est proposé par Tommy Turgeon, appuyée par Nancy Lizotte, il est convenu de ne pas modifier la résolution 149-09-2020 en regard de la construction de nouveaux bâtiments sur le tronçon non verbalisé sur la rue des Cèdres

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7a) Demande de permis assujetti au PIIA -107 rue veilleux

Il a été convenu de reporter le point à la prochaine séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7b) Demande de permis assujettis au PIIA – 1 rue de la Boule de neige

Il a été convenu de reporter le point à la prochaine séance considérant un manque de détail sur la localisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160-09-2021

8. Nomination des officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme

- Attendu que la municipalité de Sainte-Ilrène a décrété par règlement qu'un officier municipal serait responsable de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable ;
- Attendu que la municipalité de Sainte Ilrène et la MRC de La Matapédia ont conclu une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia;
- Attendu qu'en vertu de ladite entente intermunicipale la municipalité doit nommer par résolution les officiers responsables de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable ;

En conséquence, il est proposé par Tommy Turgeon, appuyé par Nancy Lizotte et résolu de nommer Karine-Julie Guénard, Sébastien Gagné, Nicolas Lepage et Jocelyn Couturier comme officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme municipaux et de tout autre règlement prévu à l'entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection et à signer tous les documents liés à ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

161-09-2021

9. Soumission des réparations et une installation d'une fan thermostatique pour le TV-145 – La COOP PURDEL- Division machinerie Amqui

Sur une proposition de Tommy Turgeon, appuyée par Nelson Thériault il est résolu de faire réparer le tracteur TV-145 excluant la réparation de la panne à l'huile et l'installation de la fan thermostatique. La réparation se fera à la COOP PURDEL situé au 25-1 Armand-Sinclair, Amqui, G5J 1K3 au montant de 6 858.03\$ incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

162-09-2021

10. Achat d'un bloc fan pour la niveleuse Volvo

Sur une proposition de Tommy Turgeon, appuyée par Nelson Thériault, il est résolu de faire l'achat d'un block fan pour la niveleuse Volvo fourni et installé par Strongco au montant total de 4 856.61\$, excluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

163-09-2021

11.a) Demande d'appui financier pour la réalisation d'atelier destinés aux jeunes dans le besoin

Sur une proposition de Tommy Turgeon, appuyée par Nancy Lizotte, il est résolu de faire un don de 25\$ à l'organisme Les Grands Amis de la Vallée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.b) Demande d'un débat démocratique

Point reporté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 Période de questions

Est-ce possible de faire l'exemption des intérêts lorsqu'il y a une erreur administrative sur la remise des taxes municipale ?

Une demande au MAMH sera fait dans les jours qui suivent pour avoir une confirmation sur la loi nous obligeant de charger les intérêts lors d'un non-paiement de taxes.

164-09-2021

13. Levée de la séance

Il est proposé par Nelson Thériault, appuyé par Nancy Lizotte et résolu de lever la séance à 21h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sébastien Lévesque
Maire

Marie-France Lévesque
Directrice générale et secrétaire-trésorière